

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPÉISME

Rome - février 1960

Lire dans ce numéro :

**EUROPE LIBRE ET EUROPE
CAPTIVE**
par Georges Kallay



**VERS UN MARCHÉ COMMUN
ATLANTIQUE**
par Paul van Zeeland



**MATÉRIALISME et PSYCHOLO-
GISME HISTORIQUE (II)**
par Giorgio Del Vecchio



**A propos des élections
européennes**

**Le centre Européen de
l'Education de Frascati**
**Les relations entre l'Europe
et l'Afrique**

etc.

La politique de l'innocence

Que chacun parle de paix et que tous veuillent fabriquer des bombes atomiques; que le Primat Yougoslave meure en captivité mais soit enseveli avec tous les honneurs dus à son rang, à ses oeuvres, à son caractère; que les prolétaires exploités par le régime capitaliste vivent dans l'aisance et la liberté, tandis que ceux qui ont été « libérés » par le régime communiste peinent dans la misère et les travaux forcés: voilà bien des contradictions de notre monde, mais ce ne sont que les plus récentes. Contradictions dont nous avons pris l'habitude du jour où, sortis de l'enfance, nous avons compris que la logique des hommes n'est pas celle des simples.

C'est pourquoi on parle de la maturité politique d'un peuple: il faut dans cette affaire une éducation, une initiation sans laquelle bon sens et bonne foi sont plus nuisibles qu'utiles.

Pourtant certaine ingénuité n'a pas cessé d'en imposer. On s'incline, séduits, devant les purs, les chercheurs de gloire. Tels pays dont la politique n'a jamais marchandé, ont gardé un prestige que l'on s'explique mal quand on les voit faire fi de la prudence, du profit immédiat, de la prospérité.

Innocents et superbes, ils passent dans l'histoire souvent ruinés, parfois vaincus, et les autres ont presque toujours l'air plus forts qu'eux. Mais que souffle un vent de grandeur et les voilà, toutes voiles dehors, partis vers la grande aventure.

A. Gini

MOUVEMENT EUROPEEN

PRESIDENCE D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE-KALERGI, MM. Alcide de GASPERI (1948-1964), Robert SCHUMANN, Paul-Henri SPAAK.

Président: Robert Schuman.

Vice-Président: Robert BICHET, Sir Robert BOOTHBY, Hermann PUENDER.

Délégué général à la Propagande: André PHILIP.

Délégué général aux Relations Extérieures: Docteur J.-S. RETINGER

Trésorier: Baron BOEL.

Sécrétaire général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL INTERNATIONAL

Président: Robert Schuman

Membres: Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux, des Comités nationaux en exil et des Organisations associées.

BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Président: ROBERT SCHUMAN, Hermann ABS, Edward BEDDINGTON-BEHRENS, P. R. BENTZ van den BERG, Robert BICHET, Baron BOEL, Georges BOHY, Arthur CALTEUX, CRAVATTE, René COURTIN, Jean DRAPIER, Mulhis ETE, Fritz ERLER, Palmiro FORESI, André FRANCOIS-PONCET, Han FURLER, Enrique GIRONELLA, Frode JAKOBSEN, LASKARIS, Lord LAYTON, René LHUILLIER, Eduard LUDWIG, Salvador de Madariaga, Roger MOTZ, Franco NOBILI, H. R. NORD, Randolfo PACCIARDI, André PHILIP, Georges REBATTET, Dr. J. H. RETINGER, Dieter ROSER, Etienne de la VALLÉE-POUSSIN, Ernst von SCHENCK, Garl WILSTRAND, Terje WOLD, Robert van SCHENDEL.

CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

Président Georges BOHL

COMITE D'ACTION

Président André FRANCOIS-PONCET

COMMISSIONS

Commission Économique et Soeciale Herman ABS
 Commission pour la Jeunesse Robert SCHUMAN
 Commission Culturelle Salvador de MADARIAGA

MOUVEMENTS AFFILIES

Ligue Européenne de Coopération Économique Baron BOEL
 Mouvement Libéral pour l'Europe Unie Roger MOTZ
 Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe André PHILIP
 Nouvelles Équipes Internationales Auguste De SCHRIJVER
 Union Européenne des Fédéralistes Enzo Giacchero
 Centre d'Action Européenne Fédéraliste Henri BRUGMANS

ORGANISATIONS ASSOCIEES

Association Européenne des Enseignants

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève) Denis de ROUGEMONT
 Directeur
 Collège d'Europe (Bruges) H. BRUGMANS, Recteur
 Commission de l'Europe Centrale et Orientale Etienne de la VALLÉE-POUSSIN, Président

ORGANISATION ADHERENTE

Conseil des Communes d'Europe Jean BARETH

ORGANISATIONS ASSOCIEES

(voir la brochure « Construction Européenne »)

SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

BRUXELLES: 44 rue Belliard, Tel. 13.45.75

SECRETARIAT INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE

Délégué Général André PHILIP
 Délégué Général des Organisations de Jeunesse affiliées Franco NOBILI
 Secrétaire Général Philippe DESHORMES
 Siège: 44 rue Belliard - Bruxelles, 4 - Tel. 13.45.75

LES CONSEILS NATIONAUX: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie.

GEORGES KALLAY

EUROPE LIBRE ET EUROPE CAPTIVE

On dit toujours que l'Orient, c'est-à-dire les pays communistes — a vis à vis du monde libre — c'est-à-dire les Etats démocratiques — le grand avantage d'avoir une idéologie propre, laquelle manque à l'Occident. Mais c'est là une erreur. Ce qui est vrai c'est que l'Orient ne cesse de parler de son idéologie, d'en écrire, de l'invoquer en toute circonstance. Tandis que l'Occident vit selon la sienne, et la traduit en faits. Les Etats libres ont une idéologie qui, outre bien d'autres différences, se distingue de l'idéologie orientale par le fait qu'elle est toujours la même. Mais les Etats libres ne l'énoncent pas en toute occasion, car pour eux elle est implicite dans la vie même, naturelle, acceptée par tous, humaine. En Orient, c'est bien différent, il faut à chaque instant l'énoncer, la répéter à voix haute, car elle n'a rien à voir avec la vie mais, surtout, parce qu'elle change constamment. Elle change selon les moments, au gré des exigences d'un groupe de dirigeants qui commandent. Ce groupe de personnes est qualifié comme suit par la « Déclaration des principes du Socialisme Démocratique » : « Le communisme a créé une société de classes où règnent de scandaleux contrastes de propriétés et de privilèges ».

La classe des dirigeants est celle qui d'un jour à l'autre modifie, « refond » l'idéologie des peuples communistes.

Voyons maintenant ce qu'est l'idéologie des Etats libres et sur quoi elle se fonde, d'où lui vient enfin ce caractère de fermeté et de constance dans le temps.

Les nations libres, et nous pourrions dire toutes les nations sauf les Etats communistes, ont une idéologie qui

ne change pas dans le temps, car elle se fonde sur la morale. Cette morale a été acceptée par tous les Pays et pour toujours. C'est l'idéologie des Pays vraiment démocratiques.

Cette morale implique le sentiment d'humanité, l'amour du prochain, le droit à la liberté et à la justice sociale. Rien de ce qui est contraire à l'humain, rien de ce qui étouffe la liberté, qui n'a pas de contenu social ne peut être moral. Telle est l'idéologie des hommes libres, des pays libres.

En dehors de cette idéologie fondamentale, existent les idéologies particulières qui changent selon les lieux, mais qui dérivent toujours de la première: le panaméricanisme, l'Unité Européenne et ainsi de suite. Ces idéologies secondaires, loin de s'opposer à l'idéologie mère, la renforcent car elles sont toujours l'interprétation ou la mise en pratique des principes de l'idéologie mère.

Quant à leur stabilité, on ne peut nier que l'idéologie occidentale ne soit essentiellement aujourd'hui ce qu'elle était il y a mille ans. Dans les pays occidentaux, chaque parti politique a son idéologie, mais toujours rattachée à l'idéologie mère: aucun ne peut se passer de ses idées: humanité, liberté, justice sociale.

Autrement il perdrait son prestige et ses partisans.

L'idéologie de l'Orient est tout le contraire. L'idéologie orientale ou communiste se fonde sur les contingences plus ou moins éphémères: tout ce qui favorise les buts du socialisme est admis, est moral, ce qui s'y oppose, au contraire, est immoral.

Mais il ne faut pas oublier que le socialisme, dans ces pays, n'a pas la même signification qu'en Occident. Les Etats communistes pensent que le socialisme est capitalisme d'Etat et dictature. Or, la différence qui existe entre socialisme et capitalisme d'Etat indique clairement que ces Etats ne peuvent pas à bon droit se dire socialistes.

Comme je le disais plus haut la morale occidentale est toujours la même dans le temps et dans son contenu, alors que dans les Etats communistes il en va tout autrement. En effet ce qui est utile aujourd'hui au régime soi-disant socialiste, demain ne le sera peut-être plus, et sera par conséquent considéré comme nuisible. Et ce qui convient aujourd'hui à Moscou, est peut-être nuisible à Pankow. Pourtant les communistes affirment que le sens de l'humanité, la liberté, la justice sociale, font également partie de leur idéologie. Voyons s'ils ont raison.

Dans les pays libres, le sens de l'humain signifie que l'homme est considéré en tant qu'homme. Dans les Etats communistes l'homme n'est qu'un chiffre dans les phalanges nationales, un instrument de travail. On ne saurait mieux définir ce système que ne l'a fait il y a cent ans un écrivain hongrois, l'auteur de la « Tragédie de l'homme ». Imre Madách, parmi d'autres épisodes, dépeint une scène de la pha-



lange. Nous assistons à la distribution des punitions. Un certain Michel Ange, coupable d'avoir laissé son atelier en désordre, doit être puni: on ne l'appelle pas par son nom, mais par un chiffre: 72. Et «72», pour se justifier, explique; «Je n'ai jamais pu faire que les pieds des chaises et encore d'une forme affreuse. J'ai longtemps supplié qu'on me permette d'apporter quelque modification, de sculpter des ornements dans le bois. On ne m'a pas laissé faire. J'ai exprimé le désir de travailler aux dossiers des chaises, mais en vain. A la fin, je devenais, fou. J'ai abandonné l'atelier, la torture...».

Cette scène prophétique — elle a été conçue il y a cent ans — est aujourd'hui devenue réalité. Dans les Pays communistes personne n'a le droit de faire ce qu'il veut: tous doivent obéir. Voilà l'absence totale d'humanité.

Quant à la liberté, l'un des principes fondamentaux de la morale et de l'idéologie occidentale, elle est totalement ignorée dans les Pays communistes. Un célèbre aphorisme dit: dans les Pays communistes, bien peu de choses sont libres, et encore sont-elles obligatoires. Du reste l'absence de liberté est implicitement reconnue par ces pays eux-mêmes qui se disent ouvertement «dictatures...». Dictatures du prolétariat, il est vrai! Définition absurde s'il en fût et contradictoire, une dictature étant de par son essence exercée par un groupe restreint ou par un homme seul. Négligeons d'insister sur l'absence de la liberté d'opinion, de liberté de presse, de liberté d'étude, toutes choses naturelles pour nous, et complètement inconnues dans ces Pays où pourtant les «leaders» politiques ont toujours le mot «liberté» à la bouche.

Voyons maintenant ce qu'il en est de la justice sociale, l'un des principes fondamentaux de l'idéologie occidentale. Peut-être suffirait-il de faire remarquer que dans le monde libre on ignore ce qu'est le

travail gratuit, que les communistes appellent «travail social».

Par ailleurs, en Occident, nulle classe sociale ne se voit privée de la possibilité de s'assurer un morceau de pain pour les vieux jours grâce aux assurances sociales. On ne peut en dire autant des Etats «socialistes». Là il y a de vieux israélites qui avaient donné tout ce qu'ils possédaient à l'Etat dans l'espoir de pouvoir émigrer en Israël. Dans bien des cas, après les avoir dépouillés de tous leurs biens, l'Etat non seulement refusa de leur donner un passeport pour Israël, mais s'abstint de motiver le refus. Ces vieillards n'ont aucun espoir de trouver un asile, aucune maison de repos, aucun hôpital ne les accepte.

Ce qui devrait tenir lieu de tout, dans les Pays communistes, ce qui doit tout sauver, c'est l'idéologie marxiste, selon laquelle tout appartient à la classe ouvrière. Mais de quelles interprétations cette idéologie n'est-elle pas l'objet! Depuis une dizaine d'années, dans les Pays communistes le fameux slogan: «l'usine est à toi, travaille pour toi-même» n'est plus de mise. Pendant des années il avait été le mot d'ordre. Mais les ouvriers ont vite compris que ce n'était qu'un leurre. Parce qu'ils travaillaient «pour eux-mêmes» il leur fallait travailler de plus en plus, mais ils ne bénéficiaient jamais des accroissements de production. Quand, dans les Pays libres, les ouvriers participent aux bénéfices — ce qui arrive souvent — ces bénéfices sont palpables, ils les touchent en bonne monnaie sonnante, ce ne sont pas seulement des chiffres sur le papier. Bien entendu les communistes n'avouent pas; n'admettent pas que le marxisme ait été falsifié, interprété, torturé. Marx n'a jamais dit que tout appartient à l'Etat, mais que tout doit appartenir aux ouvriers. Et cette falsification de la pensée marxiste est offerte au peuple sans qu'il ait le loisir de la discuter: d'ail-

leurs il n'y comprend pas grand chose, et n'essaie pas de comprendre car il sait très bien que tout ce qu'on lui demande c'est de feindre de croire ce qu'on lui dit. Par ailleurs, il n'a aucune idée de ce que l'on pense dans le reste du monde et surtout dans le monde libre. Le monde libre, de son côté, ne sait pas lui parler le langage auquel il est habitué, qui pourrait avoir prise sur lui: en d'autres termes, le monde libre, pour captiver l'attention de ces peuples opprimés, devrait leur faire entendre qu'à leur fausse idéologie, peut s'en substituer une autre, plus humaine, plus vraie: mais le monde libre, comme je le disais plus haut, ne prêche pas son idéologie, il la vit. A la radio le monde libre ne fait entendre aux peuples captifs que les exhortations d'une propagande trop polémique pour ne pas les inciter à la méfiance, ou des informations dénuées de commentaires et qui ne les éclairent aucunement sur la signification des événements.

Le rideau de fer ne sépare pas seulement matériellement l'Europe libre de l'Europe captive. Il fait pire, il sépare les âmes.

Il ne suffit pas de dire aux Pays communistes que leur idéologie est fausse, changeante, dépourvue de fondements moraux, tandis que l'Occident vit dans la vérité.

Ce ne sont point des affirmations de principes qui auront une action efficace sur les foules enrégimentées dans le travail forcé et la misère. Bien plus profitable serait une action destinée à leur démontrer non pas qu'ils ont tort de croire au marxisme, mais 1) que le marxisme n'a jamais été ce qu'on leur enseigne; 2) que le capitalisme s'approche à pas de géants de la véritable théorie marxiste et qu'à l'heure actuelle les «masses» des pays capitalistes sont bien plus proches du paradis promis aux communistes, que ne le sont les pauvres foules aveuglées et asservies des pays totalitaires.

PAUL VAN ZEELAND

VERS UN MARCHÉ COMMUN ATLANTIQUE ?

Les "Nouvelles de l'OTAN" (février 1960) publient un intéressant article dont nous reproduisons ci-dessous des extraits. Il s'agit des vues exprimées par Paul van Zeeland, ancien Premier Ministre de Belgique, au cours d'un récent séjour aux Etats-Unis.

Au Congrès atlantique de Londres en juillet dernier, participaient des Européens et des Américains. En tout, cinq à six cents personnalités éminentes. Toutes avaient voyagé à leurs frais, séjournaient à Londres à leurs frais, ce qui est tout de même une présomption d'indépendance d'esprit. Elles venaient de tous les horizons, géographiquement et intellectuellement. Or, elles arrivèrent à quelques conclusions très simples et très claires et elles y arrivèrent unanimement, ce qui a, en soi, à mon sens, une grande signification.

Parmi ces conclusions du Congrès de Londres, j'en retiendrai deux. La première constate, pour ce qui concerne la politique économique, que les temps sont mûrs: nous devons créer une sorte de communauté économique atlantique. Certes, je sais fort bien que le terme « communauté » est un terme très vague et qu'on l'utilise pour sauvegarder la souplesse qui se révélera indispensable dès l'instant où l'on passera à la réalisation de l'idée. Mais ce terme à tout le moins souligne l'importance d'une unité croissante entre Européens et Américains. Il met l'accent également sur la nécessité de répondre aux exigences propres à notre époque, lesquelles requièrent que le monde occidental réalise une certaine unité en son sein et vis-à-vis du reste du monde.

Cette communauté économique, nous en avons parfaitement conscience, doit se faire vite si

Nous n'avons pas encore été capables de résoudre le problème des relations entre le Marché commun et la zone de libre échange.

A mon avis, toutefois, les obstacles à une entente entre les deux groupes économiques sont surtout de nature psychologique et ne se situent pas autant qu'on le dit dans leurs oppositions actuelles.

(Paul van Zeeland)

nous voulons faire face aux changements que j'ai décrits, si nous voulons assurer à nos peuples la base d'une expansion continue face au monde communiste et aussi si nous voulons protéger et aider les pays sous-développés.

Parallèlement à cette idée de communauté atlantique, une autre idée a été lancée, qui répond à une nécessité actuelle, urgente, immédiate et qui a été ainsi formulée: il faut aider les pays sous-développés à s'aider eux-mêmes. Or, ce n'est pas seulement une belle phrase. C'est une phrase qui signifie exactement ce qu'elle dit.

L'aide aux pays sous-développés.

De quoi s'agit-il? Le problème de la mise en valeur économique des pays sous-développés est d'une telle ampleur qu'aucun pays, même les Etats-Unis, ne pourrait le résoudre seul. Ce ne peut être que l'œuvre commune du monde occidental.

Même ainsi envisagée, une telle œuvre, pour être menée à bien, prendra du temps. Ce problème n'est pas seulement une question de capitaux investis ici et là. Il est bien plus profond que cela. Il est impossible d'organiser une économie selon nos conceptions, sans cohésion politique, stabilité monétaire et suffisamment d'infrastructures pour permettre à un système économique de se développer par lui-même. Une mise en valeur économique de ce genre nécessite capital et stabilité. On ne peut les importer de l'extérieur. La question revient à l'obligation de créer, dans le pays qu'on désire aider, les conditions qui permettront à la mise en valeur de prendre corps. On aura besoin de capitaux et aussi de techniciens, notamment autochtones, ce qui implique un accroissement à la fois durable et rapide de l'enseignement. Il est absolument indispensable que ces conditions soient réalisées et chacun comprendra que c'est une tâche très lourde, très difficile, très coûteuse et qu'elle prendra du temps.

Même si nous pouvions le faire, il resterait, comme on l'a souligné à Londres, dans l'hypothèse où chaque nation se montrerait extrêmement généreuse, qu'il y a tout de même des limites à la charité et à la générosité et que ces limites ne peuvent être dépassées. Je suis partisan de toutes les organisations qui fonctionnent actuellement, qui vont se mettre à l'œuvre ou sont en voie d'être

créées dans le but d'aider, de fournir et de prêter des capitaux à des conditions spéciales, de dispenser la science et l'enseignement. Nous avons besoin de chacune d'elles et certaines d'ailleurs ne pourraient faire de meilleur travail que celui qu'elles font. Si maintenant on totalise tous ces efforts, si on fait la somme de toutes les possibilités ainsi offertes, on constatera qu'on est encore loin du but fixé et qu'on n'a pas donné une réponse satisfaisante au problème. A mon avis, et de l'avis de beaucoup de gens le problème ne pourra être résolu que si nous sommes capables de rétablir dans le monde les conditions politiques et économiques qui autoriseraient le retour, dans chacun de ces pays, de la libre circulation des capitaux. En d'autres termes, nous devons créer à nouveau les conditions qui permettraient à la libre entreprise de prendre sa part de l'œuvre dans chaque pays selon les possibilités de ce pays et compte tenu des conditions économiques.

Telles furent quelques-unes des conclusions du Congrès. Elles tendent toutes, on l'aura remarqué, vers un même objectif: en raison des exigences qui s'imposent au monde occidental, les pays occidentaux doivent mettre un terme à leurs querelles, faire appel à leur imagination et créer cette communauté atlantique qui, seule à mes yeux, pourra nous permettre de résoudre nos problèmes. L'Europe, à tout le moins, se doit de mettre un terme à la rivalité qui oppose le Marché commun à la zone de libre-échange; alors seulement elle pourra aider les pays sous-développés à s'aider eux-mêmes et à accéder, finalement, à un niveau de vie meilleur.

Si cela est vrai et si cela est admis, si les opinions publiques de nos différents pays acceptent cette manière de voir les choses, alors je crois que nous pourrions envisager l'avenir sans inquiétude et ne pas trop nous tourmenter de ce qui se passe de l'autre côté du rideau de fer. A l'avance, en effet, nous aurons justifié les idées sur

O. E. C. E.

ETATS UNIS ET CANADA ASSOCIES ?

La Conférence Economique occidentale groupant 13 nations, convoquées à Paris pour examiner les divers problèmes économiques européens, a engendré un nouveau mécanisme pour l'examen des principaux problèmes économiques concernant les vingt membres de l'O.E.C.E. et surtout celui des relations entre les deux organisations économiques régionales européennes, les Six et les Sept.

La résolution adoptée à l'unanimité par la Conférence et approuvée par la suite par les Pays membres de l'O.E.C.E., les Etats-Unis, le Canada, propose d'étendre la portée de l'œuvre accompli par l'O.E.C.E. en admettant dans son sein le Canada et les Etats-Unis. En effet les deux nations nord-américaines ne sont actuellement que des membres associés de l'Organisation Européenne pour la Coopération économique.

En vue de la réorganisation de l'O.E.C.E., la Conférence Economique de Paris a recommandé la constitution d'un petit groupe de travail réunissant des experts de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de Grèce. Sa tâche consistera à réunir les éléments de travail qui seront soumis à l'examen des la réunion des 20 nations (les 18 membres de l'O.E.C.E., les Etats-Unis et le Canada) au printemps prochain, et à laquelle seront également invitées les trois communautés européennes.

Le nouveau comité constitué à Paris et groupant 24 membres (les 18 de l'O.E.C.E., les Etats-Unis et un représentant de la Commission du Marché Commun) étudiera par priorité des problèmes commerciaux qui intéressent les vingt pays représentés.

Les principaux résultats concrets de la conférence occidentale consistent donc dans l'institution de trois organismes séparés, chargés de s'occuper des divers problèmes économiques actuels.

lesquelles notre civilisation est basée. S'il en est ainsi, si nous marchons dans cette voie plus rapidement qu'on ne le croyait possible, le marché commun apparaîtra tel que nous souhai-

tions, tout au début, qu'il apparût, comme un premier pas vers la libéralisation du commerce, comme un jalon vers un niveau de vie plus élevé dans le monde occidental.

A PROPOS DES ELECTIONS EUROPEENNES

Les décisions sur les élections européennes, que nous souhaitons prochaines, posent le problème du vote des Européens qui ne sont pas citoyens des pays où ils habitent.

Car, s'ils peuvent être considérés comme étrangers par rapport à un pays donné, il est difficile de les tenir pour tels quand il s'agit de l'Europe et des institutions européennes. D'autant plus que certaines puissances accordent les droits politiques à leurs ressortissants extra-européens.

La solution idéale, qui préserverait la thèse « Europe des Six - Société ouverte » consisterait à accorder le droit de vote à tout Européen habitant d'une façon permanente un des pays de la Communauté européenne, pourvu qu'il remplisse les conditions relatives à une durée de séjour, à l'âge, aux capacités civiles, etc... De toute façon le droit de vote serait un privilège dont l'exercice serait laissé au bon arbitre de chacun et non pas une obligation légale qui pourrait susciter des difficultés d'ordre diplomatique.

Sur cette base générale bornons-nous à analyser le cas des originaires des pays inclus dans l'Empire Soviétique.

Le rétrécissement des frontières de l'Europe — qui suivent aujourd'hui, dans leur tronçon occidental, le cours de l'Elbe — n'est pas uniquement le fait des accords de Yalta. Si la Russie était depuis des siècles une puissance euro-asiatique, les peuples non-russes de l'empire des tsars penchaient vers l'Europe. Malheureusement, après la première guerre mondiale l'Europe a laissé s'accomplir l'absorption par la Russie Soviétique des Républiques du Caucase, de la République Biélorussienne et de la République Ukrainienne qui avaient pourtant proclamé leur indé-

C'est bien volontiers que nous publions cette note qui nous a été envoyée par l'Union les Fédéralistes Polonais et qui concerne le problème qui se pose, quant aux Européens en exil, à propos des élections européennes. Il serait en effet paradoxal que le droit de participer aux élections européennes soit refusé aux Européens qui plus que les autres ont droit à ce titre puisque, n'ayant plus de patrie d'origine, ils sont ipso facto les premiers « citoyens de l'Europe ».

pendance. Au début de la dernière guerre mondiale les trois républiques baltes ont partagé le même sort et la non-reconnaissance de leur annexion n'a pas eu de conséquences pratiques. Finalement, les accords de Yalta, dans lesquels aucun des six pays de la Communauté n'a pris de part active, ont exclu de l'Europe plus de cent millions d'Européens.

A l'heure où la reconnaissance formelle du statu quo par les grandes puissances est une éventualité qu'appréhendent les Nations captives, il serait souhaitable que l'Europe des Six — la seule qui existe vraiment — reconnaisse le titre d'Européens aux originaires des pays de l'Est qui vivent sur le territoire de la Communauté.

Car près de deux millions d'originaires des pays européens de l'Empire Soviétique habitent d'une façon permanente l'Europe des Six, si l'on tient compte de la deuxième génération appartenant toujours à la communauté culturelle du pays d'origine. Et la moitié d'entre eux, c'est-à-dire environ un million, est constituée par les Polonais.

Trois catégories composent le groupe des originaires de l'Est européen: 1) les naturalisés; 2) les ressortissants des pays d'origine et 3) les réfugiés et apatrides.

La première catégorie ne pose aucun problème juridique (bien que les naturalisations ne soient pas toujours reconnues par les pays communistes, comme valables) mais, du point de vue politique, il serait utile de se souvenir de son existence.

La deuxième catégorie est composée dans la proportion de 80 à 90% d'anciens émigrés qui gardent leurs passeports nationaux (parfois non-renouvelés depuis des années), mais qui bien souvent n'ont aucun contact avec les représentants des gouvernements communistes et prennent part à la vie sociale et culturelle de l'ensemble de la communauté nationale d'origine. Dans les différentes associations où sont mêlés les naturalisés, les nationaux et les réfugiés, la ligne de partage ne suit pas les passeports, mais l'existence ou l'inexistence des rapports avec les autorités communistes.

La troisième catégorie, enfin, est constituée par les réfugiés qui ont fait une option politique contre le communisme. Car tous les porteurs de cartes de réfugiés qui se réclament de la Convention de Genève de 1951, ne sont nullement des nouveaux-venus de derrière le rideau de fer. En ce qui concerne les Polonais, par exemple, la plupart des « réfugiés » sont d'anciens émigrés qui ont refusé la protection des autorités communistes. Du point de vue numérique, les réfugiés de l'Est ne constituent pas un grand problème susceptible de peser sur le résultat des élections. La France qui est un grand centre de réfugiés de l'Est européen, en possédait, en 1959, environ

17.000 (dont 83.000 Polonais, 20.000 Ukrainiens, 20.000 Hongrois, 16.000 Yougoslaves, 10.000 Roumains, 10.000 Tchèques et Slovaques, 8.000 divers). Le nombre d'électeurs serait, évidemment, moins élevé.

Si l'octroi du droit de vote aux ressortissants des pays de l'Est européen (2^e catégorie) est un problème qui découlerait du principe général, adopté pour tous les Européens habitant sur le territoire de la Communauté, par contre il nous semble qu'il serait moralement juste et politiquement utile de l'accorder aux réfugiés (3^e catégorie).

Il ne faut pas oublier d'abord que certains pays ont pris des mesures pour intégrer les réfugiés dans la société chez laquelle ils vivent. En France, par exemple, ils votent aux élections syndicales (sous condition de séjour) et sont susceptibles d'être incorporés dans l'armée. Ensuite, il serait difficile de leur expliquer pourquoi, dans l'Europe naissante, on les prive des droits civiques européens, eux, qui en quelque sorte — et bien malgré eux — constituent une préfiguration des citoyens de l'Europe.

Il reste bien entendu que le droit d'élire a comme corollaire le droit d'être élu, à moins d'appliquer une discrimination d'une injustice flagrante. Bien qu'il n'y ait pas lieu de s'abuser sur les conséquences pratiques d'un tel droit, il serait malhabile de l'exclure légalement.

Il serait toutefois souhaitable qu'il y ait quelques représentants à l'Assemblée Parlementaire Européenne des pays ayant les plus nombreux groupes d'originaires sur le territoire de l'Europe des Six. Les modalités pratiques sont à débattre entre les pays de la Communauté.

Parmi les organismes des originaires de l'Europe de l'Est ayant droit de présenter des candidats, il faudrait choisir de préférence ceux qui depuis un certain temps ont oeuvré en faveur de l'unification européenne.

Si la Communauté Européenne accordait le droit de vote pour

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA C.E.E.

Le programme du travail que les huit directions générales de la Communauté Economique Européenne sont appelées à réaliser en 1960 est des plus vastes.

La direction générale des affaires économiques et financières — dir. gén. M. Franco Bobba — s'occupera des problèmes monétaires en continuant la confrontation des bilans des états membres, et la compilation des statistiques monétaires. Elle relèvera les statistiques des situations intérieures des pays membres et, en particulier, des réserves d'or et de devises. En outre elle poursuivra l'étude de la libéralisation des mouvements de capitaux, ainsi que celle des problèmes relatifs aux entraves fiscales et aux législations et opérations en bourse.

La direction générale pour les relations étrangères — dir. gén. M. Gunther Seelinger — préparera la grande Conférence douanière dans le cadre du G.A.T.T., qui s'ouvrira le 1^{er} juillet à Genève.

La direction poursuivra enfin l'étude des problèmes de la création d'une Z.l.s. — Comité Rey — et examinera les possibilités d'une éventuelle association de la Grèce et de la Turquie à la Communauté.

La direction générale pour le marché intérieur — dir. gén. M. Ortolí — procède depuis le 1^{er} janvier au second élargissement des contingents (10% ultérieur et au moins 40%) de la production nationale pour les contingents faibles.

En ce qui regarde les droits de douane, les travaux pour le tarif commun doivent être prochainement terminés.

La direction générale des Transports — dir. gén. M. Giuseppe Renzetti — essaiera de résoudre toute une série de problèmes, encore que le Traité ne prévoit nulle échéance précise en 1960. L'un des buts à atteindre est une politique commune des transports, en vue de laquelle la direction devra fixer quelques règles communes applicables aux transports entre les états membres, et les conditions d'admission de transporteurs non résidents, aux transports dans un état membre. En outre on poursuivra l'étude d'un plan d'ensemble pour les investissements européens dans le secteur des transports.

La Direction générale pour les pays et territoires d'outre-mer — dir. gén. M. Alard — poursuivra l'étude des projets d'investissements dans les pays et territoires d'outre-mer, présentés soit pour la cote restante de l'année 1959, soit pour l'année 1960, sur le Fonds Européen de développement — chiffre 180 millions de dollars — en assurant le contrôle technique et financier de ces projets.

l'élection de son parlement aux Européens les plus éprouvés, une telle décision aurait un grand retentissement dans les pays captifs de l'Empire Soviétique. Ce geste ferait comprendre la différence entre la servitude à la Russie Soviétique,

sur la sort de laquelle aucun citoyen de leur pays n'a aucune influence, même théorique, et la construction d'une Europe Unie, société libre, qui invite à exercer les droits civiliques même des Européens privés de leur patrie.

A FRASCATI, PRES DE ROME

LE CENTRE EUROPEEN
DE L'EDUCATION

Le 16 février a été inauguré le Cours spécial pour les provinciaux de lycées italiens, au Centre Européen de l'Education qui est installé dans la belle Villa Falconieri de Frascati. Il s'agit de la première activité du Centre récemment créé sur l'initiative du Ministre italien de l'Education Publique, le sénateur Medici, et qui sera officiellement inauguré en mars.

* * *

Premier cours organisé par le Centre, disions-nous, mais qui avait été précédé par deux autres tenus à Pérouse en janvier dernier à l'intention des provinciaux et professeurs d'écoles secondaires.

Schola Major, écoles des maîtres, par conséquent qui disposeront désormais d'une magnifique installation dans cette belle villa Falconieri qui avait été grandement endommagée lors de la dernière guerre et dont la restauration a coûté au Ministère des Travaux Publics un demi milliard. Là, les membres du corps enseignant pourront se réunir pour discuter les nouveaux problèmes auxquels ils doivent faire front, et entamer avec leurs collègues de tous les Pays d'Europe, dans le cadre de l'activité occidentale, un dialogue dont les féconds résultats ne se feront pas attendre.

* * *

Le professeur Padellaro qui a prononcé l'allocution d'inauguration du cours a dit notamment, illustrant les buts que cette institution se propose: « Les chefs d'institutions et les professeurs qui participent aux cours organisés par le centre, ne sont pas ici pour écouter, pour être orientées dans telle ou telle voie; ils ne sortiront pas d'ici en emportant des solutions définitives ou des recettes infaill-

bles; ils s'en iront au contraire parfois avec de nouveaux problèmes, parfois avec des solutions empiriques, bien peu sans doute avec des solutions déjà en bonne voie. Ce qui distingue ces cours c'est l'engagement réciproque, de la part des participants, de prendre part aux débats et à la discussion, de n'être jamais prêt à accepter une donnée de fait sans la vérifier, mais aussi d'être toujours prêt à chercher et accueillir l'information, à approfondir l'enquête ».

Après le professeur Padellaro a pris la parole le professeur Ugo Spirito, professeur de philosophie théorique à l'Université de Rome, qui a traité le sujet « L'Université et les lycées ». L'orateur a esquissé un tableau de la crise de la société contemporaine et de ses ré-

percussions sur l'éducation des jeunes. Selon lui on parle trop de « jeunesse brûlée », on insiste trop sur la soi-disant inquiétude des jeunes. En réalité ils cherchent dans l'école ce qu'ils ne trouvent pas dans la famille et la société, à savoir une voix qui leur indique les nouvelles valeurs qui doivent prendre la place de celles qui ne sont plus défendables et que les adultes veulent continuer à défendre. Or l'école, encore en crise, n'est pas capable de leur apporter ce qu'ils demandent. L'école d'aujourd'hui a conclu le professeur Spirito ne peut donner ce qu'on attend d'elle tant qu'elle ne se sera pas adaptée au monde nouveau par sa réforme institutionnelle. Le professeur Spirito a signalé en particulier la nécessité de liens et d'échanges continus entre l'école et l'Université.

EXIL et LIBERTE

L'organe de l'Internationale de la Liberté (Union pour la Défense des Peuples Opprimés), « Exil et Liberté » (50 rue Violet, Paris 15e), publie dans son numéro de février:

- Henry Bordeaux: « La malhonnêteté des Etats »;
 - Emile Roche: « Quelle France verra Khroutchev? »;
 - Robert Bichet: « La défense du monde libre »;
 - Michel Habib-Deloncle: « A propos d'une visite »;
 - André Voisin: « Des élections auxquelles tous les Européens doivent pouvoir participer »;
 - Marcel Poimboeuf: « Beaucoup de bruit... pour quelque chose »;
 - Abel Clarte: « Face à la détente du pistolet marxiste les destins changent de chevaux »;
 - François de Romainville: « Amis lecteurs, aidez nous à vaincre! »;
- etc... etc...

MATERIALISME ET PSYC

II

Le problème que le matérialisme historique ou déterminisme (économique) croit résoudre par sa formule simpliste, est donc en réalité assez complexe.

De même que la connaissance n'est pas seulement une donnée objective, mais bien un rapport entre un objet et un sujet, ainsi les agissements ne sont jamais déterminés *sic et simpliciter* par les conditions du monde extérieur, bien qu'ils aient lieu nécessairement en relation avec lui.

Dans la nature de l'être subjectif est le *primum movens* des agissements: c'est d'elle que procèdent ces déterminations et ces inclinations qui trouvent dans les éléments de la nature physique (milieu) la matière pour se réaliser et se concrétiser de façon extrinsèque. Mais il est impossible de ramener à cette matière toute l'activité du sujet; pas plus qu'il n'est possible, même en considérant les phases primitives de l'activité humaine, d'envisager celle-ci comme tendant exclusivement à la satisfaction des besoins matériels de la vie.

En vérité le fait est que la nature humaine comprend en soi des tendances et des aptitudes infiniment variées, qu'il est malaisé d'enfermer dans un schéma; et si pourtant nous voulons les distinguer et les classer, nous ne devons pas cependant les concevoir comme réellement détachées et disposées en séries, presque comme si elles se suivaient chronologiquement en tant que parties d'un processus mécanique; mais nous devons les concevoir, au contraire, organiquement comme ayant toutes une même racine, qui est l'esprit humain, et comme existant, en conséquence, au moins en germe, dès la naissance de l'être subjectif.

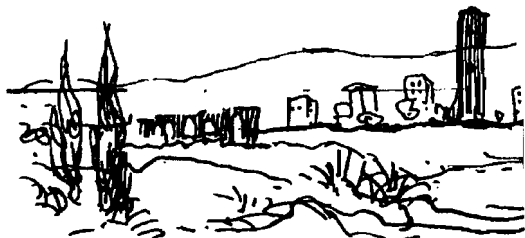
Personne n'ignore qu'après les premières et les plus rudimentaires formulations de la doctrine matérialiste de l'histoire, il ne manqua pas de tentatives pour la raffiner et pour parer ainsi aux objections soulevées contre elle. En maintenant toujours la thèse fondamentale que la structure économique de la société serait le substrat et la cause de tout autre phénomène et de toutes les idéologies (y compris morales, juridiques et religieuses) on chercha, par exemple Labriola, à distinguer une *première série* de dérivations, immédiates et directes, comme par exemple les formations et les frictions des diverses clas-

Nous publions ici la seconde partie

la première partie dans no

ses sociales, et la constitution d'une prédominance déterminée d'une classe sur l'autre; et une *seconde série*, de dérivations indirectes et réflexes, telles que les tendances et les manifestations de la pensée dans les créations de l'art, de la religion et des sciences. L'origine de ces productions de second degré serait ensuite, en quelque sorte, oubliée; d'où (a-t-on dit) l'illusion de leur indépendance et de leur autonomie.

Nous ne nierons pas ce qu'il y a d'ingénieux dans cette tentative (12); mais, tout en prenant en considération jusqu'aux essais plus récents, dans lesquels elle fut poursuivie et expérimentée dans divers domaines, nous devons réaffirmer son irréparable insuffisance et sa fausseté. Non seulement les objections générales auxquelles nous avons fait allusion ci-dessus demeurent intactes, même en face de cette formulation plus raffinée de la doctrine; mais d'autres peuvent venir s'ajouter, plus spécifiquement, en regard des faits mêmes qui sont allégués. L'expérience démontre, en réalité, que toutes les «idéologies» dénoncées par cette doctrine comme de tardives survenances, suprastructures ou épiphénomènes, ne suivent pas mais accompagnent — quand elles ne la précèdent pas — la formation de «rapports économiques» dès les époques primitives. La morale s'y montre



EL VECCHIO

HOLOGISME HISTORIQUE

de l'essai dont nos lecteurs trouveront
le numéro 1 (janvier 1960).

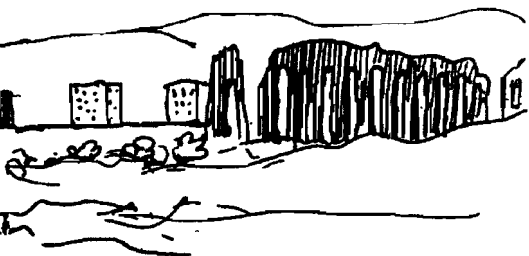
en acte, avec des formes typiques et même sublimes d'altruisme (par exemple dans les rapports entre parents et enfants), dès le début de n'importe quelle forme de vie humaine; laquelle du reste, sans cela, ne serait pas possible. Le droit, en tant qu'affirmation d'une limite du licite dans les relations entre les personnes, s'annonce de même *ab initio*, par exemple, avec la règle de la légitime défense, qui n'a certainement pas attendu les articles d'aucun code pour être sanctionnée par la conscience et par l'usage (ce n'est pas sans raison que les Romains invoquaient la *naturalis ratio* pour justifier le principe: *vim vi repellere licet*). En ce qui concerne la religion, il est simplement puéril de croire qu'elle soit une invention surgie dans une phase avancée de la culture; il n'est pas un homme ou un peuple, même sauvage, qui n'adore ou ne craigne, à sa façon, les forces invisibles, et qui ne cherche à se les concilier, au besoin par des rites empreints de superstition: nul n'est insensible au mystère de la mort et de l'au-delà. Il n'est pas vrai que l'activité esthétique ou artistique se manifeste seulement tardivement, sous l'effet indirect de nécessités matérielles; il est prouvé, au contraire, bien que la chose puisse sembler singulière, que les vêtements corporels, utilisés par les hommes primitifs, tiraient leur origine d'un

désir de se parer, plus que du besoin de s'abriter contre les intempéries (13).

Il faut dire aussi que la science, dans l'acception la plus large du terme, est inséparable de l'esprit, lequel peut bien errer, mais ne peut pas ne pas tendre, en quelque manière, à la connaissance du vrai. Et qui pourrait nier que jusque chez l'homme inculte et sauvage on peut trouver la trace de quelque savoir? Quand donc, et comment, s'il n'en était ainsi, maltrait d'un seul coup la science? Et comment pourrait-elle naître de précédents rapports économiques, si ces mêmes rapports supposent manifestement certaines notions, ne fussent-elles que rudimentaires?

La Philosophie: si, par ce vocable, on veut désigner une formulation systématiquement accomplie, *more scholastico*, des premiers principes, nul ne pourrait s'attendre à la trouver chez les peuples non civilisés; et même chez les civilisés, elle apparaît encore comme un phénomène d'exception, réservé, pour ainsi dire, à quelques penseurs. Mais si, plus proches de la vérité, dans un sens plus large, nous entendons par philosophie une orientation de l'âme, selon certaines directives, en théorie et en pratique, nous osons dire que tout homme, par le fait même qu'il pense et qu'il agit, est en quelque manière un philosophe, par le fait qu'il ne peut pas ne pas avoir et ne pas suivre, dans son esprit et dans sa vie, une quelconque orientation, soit une certaine logique et une certaine morale. Et la logique et la morale ne sont-elles pas des parties essentielles et constitutives de la Philosophie, même dans le sens précis du mot? Ici aussi il s'agit, à regarder de près, d'une question de degrés; c'est-à-dire de passages des formes obscures et presque instinctives aux formes plus conscientes et raisonnées. Long et ardu, nous le savons, est le chemin qui conduit des degrés les plus bas aux plus hauts; mais il serait incohérent de méconnaître la nature d'un procès évolutif, ou mieux le développement d'un germe, pour la seule raison que le moment initial est éloigné du final (14).

Ces observations sommaires, qui demanderaient de bien plus amples développements et des démonstrations détaillées, ne tendent qu'à indiquer l'exigence méthodologique qui veut que, dans l'étude scientifique et philosophique de la réalité historique, l'on considère comme



facteur fondamental non point la matière, telle qu'elle nous est donnée par le monde extérieur, mais bien l'esprit humain, dans son unité active et multiple; en opposant ainsi, à la thèse du matérialisme historique ou déterminisme économique, ce que nous pourrions brièvement appeler le *psychologisme historique*.

Par ce principe l'on ne saurait méconnaître, certes, l'importance des données de la nature physique, lesquelles doivent aussi être considérées attentivement, du fait que sans elles l'activité de l'esprit s'exercerait à vide, en admettant qu'elle fût possible. Mais de celles-ci — il convient de le répéter — on ne pourra jamais tirer les lois qui régissent l'activité humaine, ni les lois de succession des faits historiques, lesquels sont — ou mieux, semblent être — connexes entre eux sous l'aspect *phénoménologique*, mais tirent toujours un *moment de créativité*, et donc d'indéterminisme, de leur provenance de cette source autonome qu'est l'esprit. On peut remarquer, pour preuve de ce qui précède, que toutes les prétendues démonstrations et les affirmations catégoriques des fondateurs de la doctrine en question, n'ont jamais conduit (comme elles auraient dû le faire si cette doctrine était bien fondée) à aucune prévision scientifique des événements futurs; et si quelques prévisions a été énoncée, elle a été le plus souvent nettement démentie par les faits.

Par ailleurs, nous devons à notre tour nous garder de commettre une erreur analogue à celle de la doctrine ici réfutée: à savoir tomber en une sorte de dogmatisme psychologique, en attribuant à l'esprit humain un seul motif, ou de rares motifs arbitrairement déterminés, sans un examen suffisant de la réalité.

On sait, par exemple, quelles tentatives ont été accomplies, dans les temps antiques et modernes, pour ramener toute la phénoménologie de la vie humaine au seul motif psychologique de l'amour de soi (égotisme): tentatives qui ont toutes échoué, car elles laissaient inexpliqués bien des faits non moins certains que ceux sur lesquels elles se fondaient. A l'instinct de conservation (*conatus proprium esse conservandi*) vient s'associer, à dire vrai, dans l'individu celui, non moins impérieux, de la conservation de l'espèce: l'amour de soi alterne et s'enchevêtre avec l'amour d'autrui; si bien qu'avec autant de raison et de façon tout aussi unilatérale, on a pu donner pour fondement de toute la théorie de la vie humaine, l'unique motif de l'instinct de société. Chacun de ces motifs se traduit ensuite dans la réalité en actions si différentes et de valeurs si diverses, qu'elles peuvent constituer les plus grands vices ou les plus grandes vertus.

Mais ces motifs ne sont pas les seuls: à eux s'ajoutent, non point comme un *consecutivum*, mais comme quelque chose de simultané et de concomitant, d'autres aspirations de l'âme, jaillies directement de son essence spirituelle: à savoir la tendance à l'universel sous les formes du vrai, du bon, du juste, du beau. L'activité tournée vers ces idéals (scientifique, philosophique, religieuse, morale, juridique, esthétique) n'a aucune limite physique, ni n'est liée à aucun objet particulier du monde empirique: elle est même, par sa nature, infinie, si bien que son exercice dans la vie individuelle se résout dans un effort incessant vers un but qui la dépasse.

Telle étant la réalité, comment pourrait-on grouper dans un schéma les forces motrices des événements humains, pour en déterminer le cours et les lois, comme on peut le faire, par exemple, pour la mécanique? Il est fort singulier que, néanmoins, à cette tâche désespérée se soit attelé le génie souverain de Giambattista Vico avec sa trop célèbre théorie des «cours et recours»: et nous disons trop célèbre, car elle est la partie la moins heureuse et la moins vraie de son système, et pourtant c'est peut-être aujourd'hui la seule que toute personne cultivée se croit obligée de connaître (ce qui prouve une fois de plus que ce ne sont pas les vérités, mais les erreurs qui font la renommée des philosophes). Ce fait est d'autant plus singulier que ce même Vico avait, mieux qu'aucun autre, compris et enseigné que c'est de l'esprit humain que procède toute l'histoire, soit le monde des nations: de cet esprit humain qui, de par sa nature, participe virtuellement de l'infini.

Quant à nous, en nous basant sur ce principe, nous en déduisons qu'il est nécessaire de tirer de la plus vaste et de la plus profonde analyse psychologique, sans aucun schématisme mécanique et sans aucun préjugé dogmatique, le plus de lumière possible sur la succession des événements humains. Le dogmatisme, qu'il convient d'éviter, peut consister aussi bien en ce *systématisme historique*, d'origine métaphysique, que Carlo Cantoni reprochait non sans raison à la doctrine de Vico (15), qu'en ce préjugé opposé, représenté par la doctrine du matérialisme historique ou déterminisme économique.

Il est fort difficile de suivre, en cette matière, la «grande route» de la critique, à égale distance du scepticisme et du dogmatisme. En recherchant les motifs de l'activité des individus aussi bien que des peuples, il faut procéder avec la plus grande objectivité, bien qu'il s'agisse de phénomènes subjectifs; il faut *intelligere*, dans le sens indiqué par Spinoza, avant d'évaluer. Il ne faut pas seulement

prendre l'intention initiale qui a conduit les individus ou les peuples à donner un certain cours à leurs actions; car il suffit souvent d'une déviation ou d'une exagération, même minime, dans la réalisation d'un dessein, pour en transformer entièrement la signification, en obtenant les effets les plus disparates. Considérons, par exemple, les extériorisations et les conséquences possibles de l'amour de la patrie, si différentes selon la façon dont il est entendu, et les limites dans lesquelles il est, ou non, maintenu. On peut en dire autant également de tous les autres motifs.

L'analyse doit donc, pour nous résumer, travailler en profondeur, en recueillant au cœur de l'histoire les éléments psychologiques les plus cachés, qui peuvent avoir concouru à la genèse, à la délibération et à l'exécution des faits.

Mais l'analyse ne doit pas s'arrêter là; car la qualité même du sujet exige que l'explication scientifique, ou analyse des motifs, soit suivie (tout en restant distincte) de l'appréciation éthique ou déontologique des motifs mêmes et des actions correspondantes. C'est justement parce que nous ne croyons pas que les événements historiques doivent être regardés comme les conséquences nécessaires et fatales de circonstances données, que nous pensons que c'est à la Philosophie de l'histoire que revient la grande tâche d'évaluer éthiquement des hommes et, notamment, ceux qui eurent et ont le plus grand poids dans la détermination du destin des peuples. Le fatalisme ou déterminisme doit être combattu particulièrement en cette matière, car il n'est pas seulement une erreur théorique, mais aussi un facteur d'abaissement et de perversion morale, en ce sens qu'il induit les hommes à se laisser entraîner par leurs impulsions, sous la vaine apparence et le prétexte facile de la nécessité historique, en tentant à les affranchir de l'obligation indérogable de répondre de leurs actions.

Il y a un tribunal du monde qui n'est pas l'histoire du monde, comme le dit la maxime, bien connue et équivoque, qui sert d'enseignement à l'aveugle adoration du fait accompli et au culte idolâtre de la force. Le tribunal du monde c'est la conscience humaine, qui n'accepte pas indistinctement tous les faits pour la seule raison qu'ils sont historiquement déterminés ou imposés par un pouvoir prépondérant. Les triomphes de ce pouvoir, quand il contraint des hommes subjugués à l'obéissance, ne sont jamais, en eux-mêmes, une sentence définitive; car la conscience humaine possède la faculté imprescriptible de discerner, outre le fait, l'idée, outre la force obscure,

la lumière éternelle de la justice. Ce jugement se fait valoir même à distance de générations et de siècles, grâce à la communauté de nature spirituelle qui lie entre eux tous les hommes, d'un lien sacré et indissoluble (*religio*), au delà de leur vie terrestre. Et il n'est pas un pouvoir au monde qui puisse se soustraire à ce jugement: lequel, s'il est d'inspiration haute et droite, porte en soi l'empreinte de l'absolu.

L'expression la plus haute de la conscience est la Philosophie, qui comprend parmi ses diverses branches, comme synthèse explicative et évaluatrice des faits humains, la Philosophie de l'histoire. Cette branche de la Philosophie a été fort négligée ces derniers temps et parfois même combattue et niée; et nous ne croyons pas nous tromper en attribuant ce fait aux préjugés auxquels nous avons fait allusion. Souhaitons la naissance d'une vraie, d'une grande Philosophie de l'histoire, fondée sur la priorité et la liberté de l'esprit.

GIORGIO DEL VECCHIO

(12) Ce qui est reconnu, peut-être même avec une excessive indulgence, par PETRONE dans sa critique de l'oeuvre de Labriola (p. 554 et suiv.; dans le vol. cit., p. 181 et suiv.).

(13) Ce qui fut déjà observé par CATTANEO: «Il semble qu'au premier abord l'attention des peuples barbares ait dû se confiner à la recherche des choses nécessaires à la vie animale. Et pourtant l'homme, même dans son état le plus sauvage, sent d'abord le besoin de se parer plutôt que de se vêtir; les voyageurs le décrivent nu, mais peint de couleurs variées, orné de plumes et de colliers; *animal gloriosum*. Dès les premiers rudiments des nations, l'intelligence se tourne vers les besoins moraux...» (*Del pensiero come principio d'economia pubblica*, dans les *Oeuvres*), Vol. V, Florence 1888, p. 371). De récentes enquêtes ont pleinement confirmé aussi bien cette observations que les précédentes.

(14) L'adage rebattu: *primum vivere deinde philosophari*, s'il doit avoir quelque contenu de vérité, ne doit donc pas être entendu, comme le fait à tort Loria (op. cit., p. 119), comme une preuve que l'activité spirituelle ne peut commencer qu'après satisfaction des besoins matériels de la vie, c'est-à-dire dans une phase qui suivrait la «phase économique».

(15) V. CANTONI, G. B. Vico - *Studi critici e comparativi* (Turin, 1867), p. 229 et suiv. Cfr. notre étude: *I presupposti filosofici della nozione del diritto*, p. 50 et suiv.

Les relations entre l'Europe et l'Afrique

La onzième session de l'Assemblée du Conseil d'Europe a eu lieu à Strasbourg du 18 au 23 janvier. Nous avons publié dans notre dernier numéro (janvier) l'ordre du jour des travaux. Ci-dessous nos lecteurs trouveront des extraits de l'exposé présenté par M. Le Hodey, rapporteur de la Commission Economique, à propos des relations entre l'Europe et l'Afrique, un problème d'actualité, mais surtout un problème d'avenir.

Nous étions encore en pleine période coloniale, il y a quelques années, lorsque l'Assemblée a commencé à se préoccuper de ce problème. Seule, parmi les pays de l'Afrique, l'indépendance du Ghana commençait à apparaître et, à cette époque déjà, le Conseil de l'Europe estimait que les relations Europe-Afrique devaient être revues afin de définir une nouvelle politique (...)

Je crois nécessaire de citer quelques chiffres: l'Afrique, il y a quelques années, comptait quatre Etats indépendants, quatre souverainetés: l'Abyssinie, le Libéria, l'Egypte, l'Afrique du Sud.

Depuis, le Royaume de Libye, la Tunisie, le Maroc, le Ghana, le Soudan, la Guinée, soit six états indépendants, sont venus rejoindre les quatre premiers, tandis que durant la même période le statut des colonies britanniques s'est trouvé profondément modifié et que l'Union française a été transformée en Communauté française.

Mais ces événements ne sont rien au regard de ceux qui se dessinent.

Récemment, notre collègue M. Molter employait, à la Commission économique, une heureuse expression. Il parlait des « futurs jeunes Etats ». C'est bien de cela qu'il s'agit. En Afrique,

nous nous trouvons, non seulement devant de jeunes Etats, mais devant de futurs jeunes Etats.

En cette seule année 1960, la Fédération du Mali négocie, en janvier, son indépendance. En février, ce sera le tour de la République Malgache. Le Togo et le Cameroun viennent d'accéder à l'indépendance, de même que la Nigeria et la Somalie italienne. De son côté, le Congo belge négocie présentement son indépendance à Bruxelles.

Ainsi, sept jeunes Etats vont naître en Afrique pendant la seule année 1960, du moins d'après les perspectives qui s'offrent à la mi-janvier. Mais rien ne dit qu'à la mi-juin, de nouveaux jeunes Etats ne seront pas nés ou en train de naître.

Nous sommes ainsi placés devant des processus extraordi-

naires, qui font naître des souverainetés à une vitesse tout aussi extraordinaire.

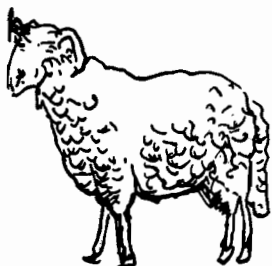
Les 12 et 13 janvier se sont réunis à Paris vingt gouvernements et même vingt-et-un si l'on considère que la Communauté européenne est un gouvernement

Un « cocktail » de Paris — c'est la seule expression qu'on puisse employer pour qualifier cette réunion — a donc décidé qu'il était urgent de définir une nouvelle politique de coopération économique en vue d'aider l'Afrique.

Notre Assemblée doit se réjouir d'une telle prise de position, car elle correspond à la volonté politique qu'elle n'a cessé d'affirmer durant ces dernières années. En effet, à des Etats souverains, indépendants, égaux en droit à nos Etats, l'aide européenne doit être apportée selon d'autres méthodes et d'autres techniques que lorsqu'elle l'était de métropole à colonie.

Les problèmes demeurent les mêmes quant au fond: il s'agit d'apporter des capitaux en Afrique — nous l'avons vu au mois de septembre dernier — ainsi qu'une aide technique et intellectuelle.

Mais ces aides en capitaux et en technique ne doivent pas être apportées aujourd'hui selon les mêmes méthodes que jadis. A cet égard, nous souhaitons vivement qu'une conférence réunisse le plus tôt possible Etats européens et Etats africains en vue de déterminer les techniques qui permettront d'assurer cette aide et cette collaboration. Si certains gouvernements européens estiment qu'une conférence Europe-Afrique est prématurée — il est



possible qu'elle le soit, car des souverainetés nouvelles ne cessent de naître, comme je l'indiquais — que des contacts soient au moins pris entre certains gouvernements européens et africains, de façon à préparer cette conférence pour qu'elle puisse avoir lieu le plus rapidement possible (...)

L'assistance technique elle-même doit être repensée à la lumière de la nouvelle politique de collaborations entre Etats souverains. Jusqu'à présent, on avait tendance à considérer que l'assistance technique devait apporter à d'autres peuples les normes, les logiques, les idées, les catégories, dirai-je, en employant ce dernier terme dans son sens philosophique de l'Occident. Il en est résulté des échecs certains. Un conflit a surgi entre l'esprit des peuples neufs et la civilisation occidentale qui était plaquée sur eux comme un vernis et non pas greffée sur leur pensée, leur civilisation, leur mentalité. L'apport occidental n'était pas nourri de la sève africaine.

Assistance Africanisée

Il faut qu'à l'avenir l'assistance technique s'africanise, qu'elle apparaisse aux peuples noirs comme une meilleure possibilité d'expression de leur personnalité propre, de leur « négritude ». Aussi son but essentiel doit-il être de développer rapidement l'éducation et l'instruction des masses, ainsi que la formation des cadres intellectuels et scientifiques, afin que les peuples qui bénéficient de cette assistance puissent, dès qu'ils seront suffisamment formés et instruits, bâtir eux-mêmes leur civilisation moderne, fondée sur leurs valeurs propres, enrichies des cultures et des techniques occidentales.

Il y a peu de temps encore, certains estimaient que l'enseignement à développer par priorité était l'enseignement scien-

tifique, la formation de techniciens, d'ingénieurs, d'agronomes, de médecins, et non l'enseignement philosophique et littéraire. On disait couramment: les peuples neufs ont besoin d'ingénieurs, ils n'ont pas besoin de juristes.

Aujourd'hui, l'erreur que l'on a commise apparaît de façon manifeste. Sans négliger l'importance de l'enseignement scientifique, reconnaissons que les peuples neufs ont besoin d'abord de philosophes, de juristes et d'enseignants. Un nouvel Etat peut engager à l'étranger des ingénieurs ou des agronomes, mais il doit recruter dans son sein, dans sa population, ses législateurs, ses juges et les professeurs qui formeront sa jeunesse. Comment établir un syncrétisme entre pensée occidentale et pensée nationale s'il l'on manque de philosophes, de juristes et de penseurs africains?

Les pays africains ont des besoins énormes d'assistance, technique pour organiser les différentes formes d'enseignement: enseignement primaire, enseignement technique, humanités, enseignement universitaire, l'essentiel de l'assistance technique, c'est bien la possibilité pour les pays africains de créer rapidement leur propre réseau d'enseignement (...)

A cette oeuvre d'enseignement et de formation — fondement de l'assistance technique — tous les pays européens peuvent collaborer par l'envoi d'enseignants et de moniteurs, par exemple de moniteurs agricoles indispensables dans certaines régions d'Afrique où les populations souffrent de la faim, alors que leurs ressources naturelles sont largement suffisantes, mais ne sont pas exploitées rationnellement par une agriculture trop primitive. Ils peuvent ainsi accueillir chez eux des étudiants et des stagiaires et collaborer à la recherche scientifique appliquée aux pays tropicaux et équatoriaux.

Les formes de l'assistance technique dans le domaine fon-

damental de l'enseignement et de la formation sont variées et chaque pays européen peut en prendre sa part. Bien entendu, tant que cette forme essentielle d'assistance, cette action éducative n'aura pas produit des effets suffisants, d'autres assistances techniques seront nécessaires. Il s'agit aussi bien de l'aide aux Etats pour organiser leurs cadres administratifs, leurs finances ou leur économie, que des techniques proprement dites en vue d'assurer l'exécution des travaux publics, de l'électrification, et de susciter le progrès agricole.

Cette assistance technique apparaît comme une des formes de justice sociale, de meilleure répartition des richesses entre pays pauvres et pays riches. Nous avons tendance à déceler l'état de sous-développement des pays en divisant leur revenu national par le nombre d'habitants. Sans doute, les capitaux sont une forme de richesse, mais il en existe une autre: c'est la science, la culture, la possibilité de disposer de cadres technique formés.

* * *

Comment est organisée pour le moment l'assistance technique en Afrique? Elle comporte deux secteurs: le secteur gouvernemental et inter-gouvernemental et le secteur privé. Le premier, de loin le plus important, est celui des interventions des métropoles dans les territoires liés constitutionnellement à elles. Belgique, France, Portugal, Royaume-Uni, consentent, pour les territoires avec lesquels ils ont des liens, des sacrifices d'assistance considérables. C'est précisément cette aide qui va être compromise, sinon dans le fond du moins dans son mécanisme, par le passage du régime colonial à celui de l'indépendance. Un chiffre montre ce que représente l'effort des métropoles par rapport à l'effort international: en 1958, la France, à elle seule, a dé-

pensé, en charges publiques d'assistance en Afrique, plus que toutes les Nations Unies et leurs agences spécialisées dans l'ensemble du monde.

A côté de l'assistance publique gouvernementale et intergouvernementale, il y a l'assistance privée. Ce mode d'assistance a été et est encore capital dans le développement de l'Afrique. Nul ne peut évoquer le développement de l'Afrique sans citer avec admiration et respect l'oeuvre accomplie par les dizaines de milliers de missionnaires catholiques et protestants qui, animés du zèle de leur foi et d'un grand amour des hommes, ont accompli des prodiges, aussi bien dans le domaine de l'éducation des masses que dans celui de l'instruction et du soulagement de la misère et des maladies.

De Livingstone au cardinal La Vigerie, de Charles de Foucauld au Dr. Schweitzer, l'action missionnaire a apporté à l'Afrique des coeurs brûlants d'amour. A côté de cette action religieuse les actions laïques se multiplient qui apportent également un appui fort précieux à l'Afrique.

On peut citer également, dans le domaine de l'action privée, l'oeuvre éducative, consciente ou non, des entreprises industrielles ou agricoles qui, pour les besoins mêmes de leur activité, ont formé des employés, des techniciens, des ouvriers industriels et agricoles.

Cela dit, quel est l'objet des propositions concrètes contenues dans le rapport et le projet de recommandation? Ces propositions n'ont pas d'autre objet que de réaliser une meilleure coordination des efforts et de chercher à s'amplifier en mobilisant d'autres ressources européennes. Nous suggérons, tout d'abord, que chacun des Etats africains intéressés crée une agence nationale de développement chargée, après des études minutieuses, d'établir un programme, de planifier leur développement économique-social et de centraliser les besoins d'assistance techni-

POINT V DE LA RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS DU MOUVEMENT FEDERALISTE EUROPEEN

L'ACTION FEDERALISTE EUROPEENNE

Le Congrès du M.F.E., convaincu de la nécessité de rassembler une force politique européenne capable d'arracher aux Etats, aux gouvernements et aux Parlements nationaux, la reconnaissance du droit du peuple européen à bâtir lui-même, en tant que tel, par des méthodes démocratiques, ses institutions fédérales;

— réaffirme sa décision de se battre pour la convocation d'une Assemblée constituante européenne, directement et librement élue par le Peuple européen, selon des règles équitables, et pour le droit de chaque nation de ratifier, par referendum, la Constitution des Etats-Unis d'Europe, que cette Assemblée aura approuvée;

— invite le Mouvement à être présent dans toute manifestation de la vie politique concernant directement ou indirectement la vie politique, dans l'esprit ci-dessus défini, aux politiques nationalistes des Etats.

Cette présence doit s'affirmer aussi bien dans des pays qui, comme la Grande-Bretagne, ne sont pas encore directement engagés dans la lutte pour la Fédération Européenne.

— se réjouit de l'action menée jusqu'ici dans ce sens par le Congrès du Peuple Européen et reconnaît dans la méthode des élections primaires l'un des instruments les plus aptes à donner une base populaire à l'action du M.F.E. et à lui permettre d'intervenir utilement dans les élections politiques européennes le jour où elles auront lieu.

— et donne mandat au Comité Central de prendre toutes les mesures nécessaires pour tirer les conclusions pratiques des décisions du Congrès pour suivre les études indispensables et développer en particulier la collaboration la plus étroite et la plus efficace avec le C.P.E. en vue de lui assurer la meilleure organisation, l'efficacité maximum et des succès décisifs.

que en fonction de ce programme. On ne saurait assez insister sur cet aspect.

Parallèlement à cette création d'agences nationales de développement en Afrique, nous proposons que l'Agence européenne de productivité, section de l'O.E.C.E., soit chargée de centraliser les offres européennes d'assistance technique pour l'Afrique, comme elle s'en est déjà chargée pour certaines parties de l'Europe.

Reste à mettre en rapport en permanence, de façon struc-

turelle, les agences nationales de développement qui représentent la demande d'assistance technique, avec l'Agence européenne de productivité, qui représenterait l'offre d'assistance technique.

La commission de coopération technique en Afrique, au sud du Sahara — la C.C.T.A. — qui a déjà un grand passé derrière elle, devrait normalement jouer ce rôle en acceptant comme membres associés des Etats européens qu'on n'ont pas de responsabilité politique en Afrique.

A l'Assemblée Consultative du Conseil d'Europe

POUR UN CENTRE AGRONOMIQUE EUROPEENNE

Recommandation (XIe session) pour la création d'un centre universitaire agronomique européen des régions méditerranéennes

L'Assemblée,
Constatant:

— que les économies agricoles des divers pays méditerranéens membres du Conseil de l'Europe, en raison de la structure des exploitations, du climat, de la nature du sol, des méthodes traditionnelles de culture, présentent une grande similitude;

— qu'en raison d'une forte pression démographique, les cultures de ces pays sont souvent mal adaptées au sol ou au climat et qu'il en résulte pour les populations agricoles un niveau de vie médiocre;

— qu'une modification des méthodes, un aménagement des marchés, une orientation de la production, une meilleure adaptation des cultures et une plus rigoureuse sélection des variétés ou des semences sont susceptibles, à brève échéance, comme les essais l'ont démontré, d'avoir les conséquences les plus heureuses sur l'évolution économique de ces régions;

— qu'un gros effort doit être entrepris pour développer l'irrigation, améliorer les sols, lutter contre l'érosion et reboiser.

Estimant:

— que tous les pays membres du Conseil doivent faire oeuvre de solidarité en aidant ces régions peu favorisées à élever leur production au niveau des autres pays de l'Europe continentale;

— qu'une des méthodes les plus sûres pour arriver à renforcer la productivité dans les régions méditerranéennes des pays membres, à harmoniser les méthodes de production, à les

orienter, à les discipliner, à éviter l'accumulation de surplus résultant de l'uniformité des cultures, à favoriser l'écoulement de productions normalisées, réside dans la formation complémentaire d'ingénieurs agricoles instruits du problème dans son ensemble.

Considérant:

— que pour parvenir à ce but, il conviendrait de créer et d'organiser un centre ou fondation qui grouperait un certain nombre d'élèves diplômés des grandes écoles d'agriculture ou des grandes écoles forestières nationales ou d'agents particulièrement qualifiés qui, choisis avec soin, recevraient pendant une période déterminée un enseignement approprié leur donnant une vue d'ensemble de tout le problème de l'économie agricole méditerranéenne;

— que cette institution ne manquerait pas d'avoir les meilleurs effets pour le développement de l'esprit européen chez les populations rurales qui, par le canal de ces ingénieurs, leurs conseillers normaux, prendront plus facilement conscience de l'interdépendance existant entre les économies agricoles du bassin méditerranéen.

— que le Conseil d'Europe, dont les réalisations sur le plan universitaire sont connues, se doit également d'entreprendre une action en faveur des futurs enseignants agricoles, dont l'influence s'exerce sur une petite partie importante de la population;

— que s'il importe de continuer et d'accroître, sur le plan technique, l'aide apportée aux régions méditerranéennes par

d'autres organisations internationales, comme la F.A.O., l'Agence de Productivité, l'O.E.C.E., il convient également de compléter ces techniques par une action politique parallèle susceptible de favoriser le développement de la notion de solidarité européenne;

— que le Conseil de l'Europe est le seul organisme capable d'entreprendre cette action corollaire, indispensable à l'assistance technique, et qu'il se doit, en conséquence, de prendre l'initiative de la création d'un centre ou d'une fondation destinée à compléter, dans le cadre de ses membres, la formation de l'élite des enseignements agricoles.

Recommande au Comité des Ministres:

1 - de participer activement, en collaboration avec l'O.E.C.E., en liaison avec la Communauté Economique Européenne et la F.A.O., aux études entreprises pour la création d'un Centre méditerranéen destiné à la formation complémentaire, tant technique qu'économique et politique, d'ingénieurs appelés, dans leurs pays respectifs, à occuper des postes de responsabilité;

2 - de désigner, pour cette tâche bien déterminée et limitée, un consultant choisi parmi les personnalités politiques les plus qualifiées, chargé d'établir avec les organisations internationales ci-dessus indiquées, un rapport sur cette création;

3 - de décider, dans une deuxième étape (si les études préliminaires sont favorables) le principe de la création de ce Centre, en le plaçant sous l'égide du Conseil de l'Europe, en liaison étroite avec l'O.E.C.E.;

4 - de contribuer aux frais occasionnés par les études et les consultations préliminaires.

ASSOCIATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil de l'ATA a tenu sa réunion trimestrielle à Londres, les 7 et 8 janvier, sous la présidence de M. Ivan Matteo Lombardo, président de l'Association.

Le Conseil a accepté l'invitation des autorités norvégiennes de tenir cette année l'assemblée annuelle de l'ATA à Oslo, du 21 juin au 1er juillet. La réunion de l'assemblée sera précédée de celles du Conseil et du Comité de l'examen annuel qui auront lieu, celles-ci, à Copenhague, le 26 juin.

Passant en revue la situation internationale le Conseil, tout en réjouissant des négociations Est-Ouest, a tenu à souligner que la paix et la liberté ne sauraient être garanties par des concessions.

Le Conseil a également examiné, l'activité des association membres ainsi que leurs projets pour 1960. Parmi ces projets, il convient de signaler particulièrement l'initiative de la Société atlantique danoise qui invitera deux enfants de 12 à 14 ans de chacun des pays membres à séjourner à la côte danoise pendant deux semaines en août prochain.

Le Conseil a, en outre, discuté des réunions internationales que l'ATA se propose de tenir en 1960, notamment la seconde conférence atlantique de la jeunesse politique qui se tiendra à Washington D.C., la conférence d'éducation sur l'enseignement des relations transatlantiques dans les écoles des Etats membres et la conférence des professeurs d'université spécialistes des relations internationales et du droit public.

Le Conseil a approuvé d'autre part les décisions du jury international que préside M. Robert Spraight en ce qui concerne l'attribution des prix de la Communauté atlantique pour les sections I et II (ouvrages politiques et ouvrages d'imagination).

Le premier prix (1.400 livres sterling) de la section I a été décerné à Mlle Margaret Boll pour son livre: «L'OTAN et le mouvement européen», paru en Grande-Bretagne. Le second prix de la même section (700 livres) a été attribué à parts égales à M. Van Langenhove (Belgique) pour son livre: «La crise du système de sécurité collective des Nations Unies», et à M. R. Ritchie (Canada) pour son livre: «NATO, The Economics of an Alliance». Aucun premier prix n'a été accordé dans la section II, mais le second prix, de 700 livres, a été attribué à M. Haasse (Pays-Bas) pour sa nouvelle «De Ingewijden» (Les initiés).

Le Conseil tiendra sa prochaine réunion à Milan, les 8 et 9 avril.

A Bruxelles

REUNION DES MINISTRES DU MARCHE COMMUN EUROPEEN

Le 1 et 2 février, se sont réunis à Bruxelles les Conseils des Ministres du MEC, de l'Euratom, et les Ministres des Affaires Etrangères.

La première journée a été consacrée surtout au travail du Conseil des Ministres et du Marché Commun qui a traité les sujets suivants:

— association des Antilles hollandaises, de la Grèce et de la Turquie au Mec.

— discrimination en matière

de transports et de politique commune.

En ce qui regarde la Grèce

ont été examinés trois problèmes regardant

- a) les produits agricoles,
- b) la vente du tabac
- c) la vente du tabac.

La Grèce demande un prêt de la durée de cinq ans, soit cinq fois 60 millions de dollars. La Hollande s'est opposée à la concession de ce prêt conseillant que le MEC intervienne auprès des organismes financiers internationaux (par ex. la Banque Mondiale) pour deman-



der là ces instituts d'accorder une attention particulière à la Grèce.

Relativement à la Turquie, la phase d'enquête n'est pas terminée.

Quant à l'Association des Antilles au Marché Commun elle ren contre l'opposition de la France. En effet, les Antilles possèdent d'importantes raffineries de pétrole qui représentent le 82^o/_o de leurs exportations. Ce pétrole pourrait alors être distribué sur le Marché Commun aux mêmes conditions de facilitation que les autres produits. Or la France demande ce même privilège pour le pétrole du Sahara et la Hollande s'y oppose.

Harmonisation des législations

Les directions générales de l'Agriculture, du marché intérieur et de la concurrence ont constitué à la fin de l'année 1959 un certain nombre de groupes de travail pour l'harmonisation des législations.

Il s'agit en particulier des groupes de travail « législation sur les denrées alimentaires »; « législations vétérinaires »; « Législations phytosanitaires ».

La première séance du groupe de travail « législations sur les denrées alimentaires » s'est tenue récemment à Bruxelles.

LE MEC ET LA SITUATION MONÉTAIRE

Du 5 au 7 février s'est tenu à Groningen (Pays-Bas) un séminaire organisé par le Bureau Universitaire du S. I. du M. E. en collaboration avec la Nederlandse Studentenvereniging voor Wereldrechtsonderzoek.

M. le Professeur Le Pen a dirigé les débats par un rapport introductif sur « les aspects monétaires de l'intégration européenne ».

Des exposés ont été faits par le Professeur J. F. De Jong, de l'Université de Groningen sur « La croissance » "garantie" d'une économie nationale, un schéma de pensée théorique »;

Par le Dr L. Gleske, directeur des Affaires monétaires et financières de la C.E.E. sur « la

politique financière de la CEE ».

Par le Professeur Dr. J. Pen, de l'Université de Groningen, sur « les aspects monétaires de l'intégration européenne ».

Discussion en table ronde sur: — les objectifs de la politique monétaire;

— les instruments de la politique monétaire;

— l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires.

Les participants ont estimé que cinq objectifs peuvent être poursuivis:

— le plein emploi;

— la stabilité des prix;

— l'équilibre de la balance des paiements;

— la répartition du revenu national;

— le développement de l'économie.

EVOLUTION DES TRANSPORTS EUROPEENS

Le dernier Bulletin annuel de statistiques des transports européens, publié par le Secrétariat de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Europe (CEE) souligne les transformations du mode de vie en Europe. Les pays européens, dit notamment ce rapport, peuvent être répartis en deux grandes catégories: les pays où les voitures privées et les motocycles sont encore relativement rares et dans lesquels ce

sont les autobus, les autocars et surtout le chemin de fer qui assurent la grande majorité des déplacements de voyageurs et ceux où les voitures privées et les motocycles sont tellement nombreux que les transports publics ne jouent plus le rôle principal.

Un tableau indiquant la densité des véhicules routiers à moteur par rapport à la population des différents pays montre que la France et la Suède viennent en tête, avec une automobile par sept habitants. Si l'on tient compte aussi des motocycles, la France est, de loin, seule en tête avec un véhicule à moteur pour quatre habitants.

L'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale, la Suisse et le Royaume-Uni viennent ensuite, cependant que les pays de l'Europe méridionale sont en fin de liste.

Alors que les déplacements par voiture privée continuent d'augmenter rapidement chaque année, les transports par chemin de fer et par autocars ont tendance à marquer le pas. On peut noter, toutefois, la différence considérable qui existe selon les pays dans les kilométrages moyens annuels par habitant parcourus sur les chemins de fer; c'est ainsi qu'en Suisse, malgré le peu d'étendue du pays, le kilométrage est plus du double des chiffres correspondants pour la France et le Royaume-Uni.

bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
Tél. 672.578

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000 | Etranger Dollars 3,—
ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000 | ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10,—

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par:

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia
Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/21/951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Carlos DE MONTOLIU, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, B. von ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRÆDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislas KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WILNANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.